

DISPOSITIF « SORTIR »

L'accès au dispositif Sortir dépend de votre lieu d'habitation, de votre niveau de revenu et de votre situation familiale. Afin d'étudier votre dossier, vous voudrez bien vous munir des documents originaux ci-dessous :

VOTRE (VOS) CARTE(S) KorriGo SERVICES

PIÈCE D'IDENTITÉ :

- Carte d'identité ou passeport ou titre de séjour ou récépissé

SITUATION FAMILIALE ET PERSONNE(S) A CHARGE FISCALEMENT :

- Livret de famille
- Jugement de divorce

JUSTIFICATIF DE DOMICILE : 1 seul justificatif daté de moins de 3 mois à fournir selon la situation:

- Quittance de loyer
- Bail locatif
- Facture de fourniture d'énergie
- Attestation d'hébergement signé de l'hébergeant et son justificatif de domicile
- Attestation d'élection de domicile
- Taxe d'habitation ou taxe foncière ...

IMPOTS :

- Dernier avis d'imposition ou à défaut le double de la déclaration d'impôts

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES (Daté de moins de 3 mois) :

- **Pour les salariés en CDD, Intérimaires, CDI et fonctionnaires dont la date d'embauche est postérieure au 1er janvier n-1** : Vos bulletins de salaire des 3 derniers mois
- **Pour les salariés en CDI et fonctionnaires dont la date d'embauche est antérieure au 1er janvier n-1** : Vos 12e et dernière fiche de paie n-1 (novembre ou décembre selon les employeurs)

ET/OU selon la situation :

- Avis de paiement des indemnités journalières des 3 derniers mois
- Déclaration trimestrielle RSI, pour les travailleurs indépendants
- Avis de paiement de Pôle Emploi des 3 derniers mois ou le rejet de Pôle Emploi
- Avis de paiement des retraites principale et complémentaire
- Attestation récente (mois en cours ou m-1) de versement (allocations familiales, APL, RSA, prime d'activité, AAH...)
- Pension alimentaire reçue (impôt et/ou jugement)

CHARGES à déduire :

- Pension alimentaire versée (impôt ou jugement),
- Surendettement ; plan conventionnel de redressement de la commission de surendettement

